

Rémission ou renaissance ?

L'enseignement de l'allemand en France

Jean-Michel Hannequart*

» La tendance lourde au déclin de l'enseignement de l'allemand en France que l'on a pu observer dès le début des années 80 est enrayerée. Mais s'agit-il d'un retournement de tendance ou seulement d'un répit qui ne remet pas vraiment en cause l'uniformisation croissante des choix de langues observée depuis plus de trente ans ?

Deutschunterricht in Frankreich

Über 90 % aller französischen Primarschüler entscheiden sich für Englisch als erste Fremdsprache, in der *quatrième* nahezu 70 Prozent für Spanisch als zweite Fremdsprache. Die Einführung zweisprachiger deutsch-französischer Klassen – von der der Fremdsprachenunterricht insgesamt profitiert – mit Englisch ab der *sixième* (Sekundarstufe I) hat den Niedergang des Deutschen vorerst gestoppt – eine Maßnahme des französischen Erziehungsministeriums zur Erhaltung der Sprachenvielfalt. Das Angebot schafft(e) Nachfrage: In Akademien, in deren Schulen vermehrt zweisprachige deutsch-französische Klassen angeboten werden, konnte die Zahl der Germanisten zwischen 2003 und 2008 deutlich erhöht werden; in grenznahen Gebieten wie dem Elsass oder Nancy-Metz lernen sogar 66 % bzw. 40 % der Schüler die „Partnersprache“ Deutsch.

Kontraproduktiv bei dieser positiven Entwicklung sind dem Autor zufolge u. a. die restriktive Einstellungspolitik – Jahr für Jahr stehen 600–700 Germanisten, die in Rente gehen, nur 150 Neueinstellungen gegenüber – sowie das fehlende Angebot zweisprachiger Klassen in der Sekundarstufe II. Red.

Depuis la mise en application du plan de relance des langues partenaires initié après le quarantième anniversaire du traité de l'Élysée, le nombre de germanistes en sixième a progressé pour passer de 9 % en 2003 à près de 12 % en 2010. L'effectif global des germanistes de l'enseignement secondaire a également légèrement progressé (près de 900 000) alors que le nombre global d'élèves diminuait.

C'est surtout l'introduction de classes bilingues qui a permis d'arrêter la baisse des effectifs de germanistes en redonnant à l'allemand un positionnement original et attractif entre l'anglais choisi par plus de 90 % des élèves en primaire et l'espagnol choisi par près de 70 % des élèves de quatrième en LV2.

Les dispositifs bilingues sont apparus dans les années 1980 et ont été introduits dans un nombre assez important d'établissements alsaciens à partir de 1994 : il s'agissait, dans une académie où la langue majoritairement enseignée dans le primaire était l'allemand, d'assurer une maîtrise suffisante de l'anglais et donc de rassurer les parents. Les « classes trilingues » ont ainsi contribué dans l'académie de Strasbourg au maintien de l'apprentissage de la langue du voisin à l'école élémentaire.

A partir de 2000, la généralisation de l'enseignement des langues au cycle 3 de l'école primaire conduit de plus en plus d'élèves à faire le choix

* Jean-Michel Hannequart est vice-président de l'Association pour le Développement de l'Enseignement de l'allemand en France (ADEAF).

de l'anglais comme première langue. Pour préserver le pluralisme linguistique à ce niveau, l'Éducation nationale sous l'impulsion de Jack Lang propose aux élèves qui feront le choix d'une autre langue que l'anglais à l'école élémentaire de commencer l'apprentissage de l'anglais dès la sixième. Les classes bilingues sont alors conçues comme « *un levier pour la diversification des langues* » et contribuent effectivement à freiner l'uniformisation des choix de langues dans le premier degré.

Le dispositif a également été utilisé, surtout dans des académies rurales qui ne peuvent offrir plusieurs langues en primaire, pour maintenir en sixième l'enseignement d'autres langues que l'anglais. Cette mesure est réservée à des langues telles que l'allemand, le russe et dans le Sud-Est l'italien, qui sans cela perdaient d'une part le statut de LV1 qui leur conférait une certaine attractivité, et d'autre part risquaient de ne pas attirer au niveau de la quatrième les élèves qui s'inscrivaient auparavant en LV1. Il s'agissait là encore de préserver la diversification des langues, mais cette fois au niveau de la LV2.

C'est surtout l'allemand qui a bénéficié de ce dispositif dans la mesure où il était la principale victime de la domination de l'anglais à l'école élémentaire. Dès ce moment, des disparités fortes apparaissent entre des académies qui mettent en place une politique de diversification de l'enseignement des langues et utilisent avec souplesse le dispositif bilingue et d'autres académies qui, arguant du fait qu'il n'est qu'expérimental, se refusent à accorder un traitement de faveur aux langues menacées. C'est souvent l'engagement du recteur ou d'un inspecteur d'académie qui est déterminant.

Il suffit de rapprocher les chiffres de l'évolution de l'implantation des classes bilingues de ceux de l'effectif global des germanistes en sixième pour constater la corrélation étroite existant entre le développement du dispositif et la progression de l'effectif des germanistes. Ainsi dans six académies (Aix, Caen, Clermont, Dijon, Limoges, Montpellier) le nombre de germanistes en sixième a doublé entre 2003 et 2008 ; à Amiens et Lyon il a été multiplié par 1,8. Or ce sont des académies dans lesquelles un pourcentage important d'établissements offrent des filières bilingues. Au contraire, les académies dans lesquelles l'effectif des germa-

nistes recule ou stagne ont eu dans ce domaine une politique restrictive (Versailles : -1,4 / moins de 20 % d'établissements avec classes bilingues, Orléans-Tours, Lille, Nantes...).

On constate que l'introduction des classes bilingues a quelque peu modifié l'implantation de l'allemand. Si l'Alsace et l'académie de Nancy-Metz conservent des effectifs importants (plus de 66 % des élèves de sixième apprennent l'allemand dans l'académie de Strasbourg, 40 % dans celle de Nancy-Metz), les disparités entre les académies du grand-Est et celles du Sud ou de l'Ouest sont moins importantes. Il faudrait certes disposer de plus de recul pour démontrer avec certitude que les classes bilingues ont « sauvé » l'allemand.

L'embellie observée depuis 2006 reste modeste. L'effectif global des germanistes du second degré est passé de 822 064 (15,2 %) en 2006 à 823 277 (15,4 %) à la rentrée 2008. La mise en place de ce dispositif est néanmoins riche d'enseignement pour les acteurs du franco-allemand. Elle montre qu'une volonté politique forte et des mesures structurelles peuvent rendre l'apprentissage de l'allemand plus attractif et susciter une nouvelle demande (dans certains établissements, on refuse des inscriptions en bilingue faute de place).

Effets pervers

Malgré la volonté affichée de promouvoir la « langue partenaire », les enseignants d'allemand rencontrent néanmoins des difficultés qui pourraient remettre en cause les résultats positifs obtenus jusqu'ici.

Le dispositif bilingue peut avoir à moyen terme des effets pervers : on craignait beaucoup que les bilingues « assèchent » le vivier des quatrièmes LV2. C'est le cas dans les établissements où on ne propose l'allemand qu'en sixième, alors que dans d'autres l'augmentation du recrutement en sixième n'a pas empêché l'effectif de quatrième LV2 de se maintenir, voire de progresser. Le contexte budgétaire actuel incite évidemment de nombreux collèges à réduire leur offre, remettant ainsi en question le succès du plan de relance. D'autre part la pénurie croissante de professeurs d'allemand empêche parfois l'ouverture de nouvelles sections – ou le maintien de l'existant. Si l'on continue à re-

cruter environ 150 nouveaux titulaires alors que 600 à 700 germanistes partent en retraite chaque année, on ne pourra satisfaire la demande d'allemand que l'on a suscité depuis 2004.

L'introduction des classes bilangues est assez souvent un prétexte pour ne plus promouvoir l'allemand au niveau du primaire et relâcher les efforts faits depuis les années 90 pour maintenir la diversification à l'école élémentaire. Or il s'agit d'un enjeu important pour le développement du plurilinguisme. En outre, il peut y avoir danger à perdre le statut de LV1 pour un statut (langue B ?) qui n'a pas encore d'existence légale.

Enfin les élèves formés en section bilangue trouvent rarement un enseignement adapté au lycée. Aujourd'hui, ils sont le plus souvent contraints de choisir dans le second cycle une LV1 et une LV2. Il est donc urgent de mettre en place à partir de la seconde des groupes de compétences qui permettent à chacun de poursuivre un cursus cohérent.

Tous ces risques sont réels et doivent être pris en considération. Mais il semble évident (les divers bilans d'expérience faits par les collèges concernés en témoignent) que même si les potentialités pédagogiques qu'offre l'apprentissage simultané de deux langues cousines sont loin d'être complètement exploitées, les classes bilangues ont redynamisé l'enseignement de l'allemand, en le rendant plus attractif, mais aussi en favorisant l'élaboration de projets originaux. Elles ont incité de nombreux enseignants à s'engager dans des pratiques inter-langues et à développer avec le professeur d'anglais une cohérence méthodologique (consignes de travail, règles de communication au sein de la classe, évaluation en référence au cadre européen) qui ne peut être que profitable.

On constate souvent que les élèves qui suivent une filière bilangue ont une attitude plus ouverte, une meilleure réactivité sans nul doute due à une pratique plus intensive des langues étrangères et à l'acquisition de compétences aisément transférables. Dans le domaine culturel également, ils sont sensibilisés à la différence qu'ils acceptent plus facilement.

L'enjeu est important : les classes bilangues peuvent devenir les pionnières du plurilinguisme dans la mesure où elles donnent à deux langues étrangères un statut identique. Elles peuvent permettre à l'enseignement de l'allemand d'être le creuset de cette initiation à l'Europe que Babette Nieder et Christine de Mazières appellent de leurs vœux dans *L'Europe par l'école*. Mais leur sort, comme celui de l'enseignement de l'allemand, dépendra de la politique des langues qui sera menée en France dans les années à venir. Si l'on prend conscience des conséquences culturelles et économiques néfastes d'une politique qui privilégierait la seule maîtrise de l'anglais, si au contraire on promeut l'apprentissage d'au moins deux langues au même niveau de compétences, alors l'allemand pourra retrouver dans le système scolaire français une place de choix. Les raisons d'apprendre la langue partenaire (atout sur le marché de l'emploi, possibilités d'échanges et de poursuite d'étude...) valent plus que jamais dans une Europe qui doit approfondir son intégration. C'est le message que s'efforce de faire passer l'Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France.

Cet article reprend des éléments d'un dossier sur les classes bilangues paru dans le bulletin de l'ADEAF.

	1965–66	1975–76	1985–86	2001–02	2004–05	2005–06	2008–09
Anglais	82,0	82,9	86,4	90,5	93,2	94,1	
Allemand	12,7	13,9	11,5	8,5	9,5	10,4	11,6
Espagnol	4,4	2,6	1,3		1,8	2,0	
Italien	0,7	0,3	0,2		0,3	0,4	
Autres	0,1	0,3	0,6				

Répartition des élèves de sixième selon la première langue étudiée (France métropolitaine et DOM ; public et privé ; en %) ; en 2004 et 2005, une partie des élèves étudient deux premières langues vivantes. Le bilinguisme concerne 5 % de l'effectif en 2004 et 7,6 % en 2005.